



Assemblée générale

Distr. générale
20 novembre 2003
Français
Original: espagnol

Cinquante-huitième session

Points 12, 60 et 100 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Mondialisation et interdépendance

Lettre datée du 18 novembre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration de Santa Cruz de la Sierra, adoptée au treizième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu les 14 et 15 novembre 2003 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 60 et 100 de l'ordre du jour de la cinquante-huitième session.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ernesto Aranibar **Quiroga**



**Annexe à la lettre datée du 18 novembre 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Treizième Sommet ibéro-américain des chefs d'État
et de gouvernement**

Déclaration de Santa Cruz de la Sierra

14 et 15 novembre 2003

**« L'intégration sociale, moteur du développement
de la communauté ibéro-américaine »**

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des 21 pays ibéro-américains, réunis dans la ville de Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) pour le treizième Sommet ibéro-américain, réaffirmons notre intention de renforcer encore le rôle joué par la communauté ibéro-américaine des nations en tant que forum de dialogue, de coopération et de concertation politique et de resserrer les liens historiques et culturels qui nous unissent, tout en tenant compte des traits propres à chacune de nos identités multiples qui nous permettent de nous reconnaître en tant qu'unité dans la diversité.

2. Nous reconnaissons que la lutte contre la pauvreté joue un rôle essentiel dans la promotion et la consolidation de la démocratie et relève de la responsabilité commune et partagée de nos États et de la communauté internationale. Nous estimons que l'élimination de la pauvreté exige l'adoption de politiques d'ensemble, élaborées et mises en oeuvre par chaque État avec la participation de tous les secteurs de la société, étant entendu que la croissance économique constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour promouvoir une meilleure qualité de vie, éliminer la pauvreté et mettre fin à l'exclusion sociale.

3. Nous réaffirmons notre volonté de renforcer les politiques et stratégies visant à lutter contre la pauvreté et à en éliminer les causes de manière à créer des conditions favorables à une meilleure intégration sociale, étant convaincus que l'exercice plus complet des droits civiques, la promotion de l'équité et de la justice sociale et la pleine participation à la prise de décisions concernant tous les aspects de la vie nationale sont des facteurs déterminants pour le développement de nos sociétés et pour la consolidation de la gouvernance et de la stabilité démocratiques.

4. Nous réaffirmons notre adhésion aux objectifs et principes du droit international consacrés dans la Charte des Nations Unies, au respect de la souveraineté et de l'égalité juridique des États, au principe de non-intervention, à l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales, au respect de l'intégrité territoriale, au règlement pacifique des différends et à la protection et à la promotion de tous les droits de l'homme face aux problèmes de la communauté internationale à l'ère de la mondialisation. Nous nous déclarons en faveur d'un renforcement efficace du multilatéralisme et du rôle de l'Organisation des Nations Unies comme instance chargée du règlement des différends internationaux, du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion du développement économique et social dans le monde.

5. Nous réaffirmons que le Conseil de sécurité est l'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous prononçons en faveur d'une vaste réforme de cet organe afin qu'il fonctionne de manière démocratique, efficace et transparente. De même, nous sommes favorables à une vaste réforme du système des Nations Unies et notamment au renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Secrétariat.

6. Nous rappelons notre rejet catégorique de toute application unilatérale et extraterritoriale de lois et mesures contraires au droit international, à la liberté des marchés, de la navigation et du commerce mondiaux et nous exhortons donc le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'application de la loi Helms-Burton.

7. Nous soulignons l'importance que revêt la création de la Cour pénale internationale comme organe chargé d'enquêter, de statuer et de punir s'agissant des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qui portent atteinte à l'ensemble de la communauté internationale. Nous notons l'élection d'éminents juristes ibéro-américains comme juges et procureur de la Cour, et rappelons que l'adhésion au Statut de Rome et sa ratification doivent être universelles.

8. Nous reconnaissons que la démocratie, la paix, la justice, l'équité et le développement durable sont des concepts étroitement liés et solidaires. À cet égard, nous rappelons notre attachement à la consolidation de la démocratie et à la préservation de l'état de droit, à la protection et à la promotion des droits de l'homme, à la reconnaissance et au respect de l'identité de chacun et à l'exercice de la diversité culturelle, ainsi qu'au droit de chaque État d'édifier librement, sans ingérence étrangère, dans la paix, la stabilité et la justice, son système politique et ses institutions.

9. Nous soulignons de même qu'il importe de mettre en oeuvre des mesures visant à éliminer les causes socioéconomiques de la pauvreté et de l'exclusion, qui sont propices à l'instabilité sociale et politique.

10. Nous réaffirmons notre conviction que la séparation et l'équilibre des pouvoirs, la représentation adéquate de la majorité et des minorités, la liberté d'expression, d'association et de réunion, le plein accès à l'information, la tenue d'élections périodiques libres et transparentes au suffrage universel et au scrutin secret en tant que moyen d'expression du peuple souverain, la participation des citoyens, la justice sociale et l'égalité constituent autant d'éléments essentiels à la démocratie.

11. Nous réitérons notre attachement au renforcement des institutions de l'État, à l'amélioration de l'efficacité et de la transparence des administrations publiques et à la promotion des instruments nécessaires à une plus grande participation de la société civile à la prise de décisions. Les États ibéro-américains feront une plus grande place aux politiques de réforme de la fonction publique dans leurs programmes gouvernementaux. À cet égard, nous nous engageons tout particulièrement à professionnaliser la fonction publique selon les principes et orientations figurant dans la Charte ibéro-américaine de la fonction publique, adoptée à la cinquième Conférence ibéro-américaine des ministres de la fonction publique et de la réforme de l'État, tenue les 26 et 27 juin 2003 à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie).

12. Nous réaffirmons notre volonté de lutter contre la corruption dans les secteurs public et privé ainsi que contre l'impunité, qui constituent l'une des principales menaces pesant sur la gouvernance démocratique. Nous réitérons l'importance que revêt la coopération internationale, notamment, en l'espèce, les procédures d'extradition pour lutter efficacement contre la corruption tout en respectant les procédures juridiques de chaque pays. L'accès à l'information dont dispose l'État favorise la transparence, joue un rôle essentiel dans la lutte contre la corruption et est une condition indispensable à la participation des citoyens et à la pleine jouissance des droits de l'homme.

13. Nous nous déclarons résolument engagés à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, dans le strict respect du droit international, des normes internationales de protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies, nous sommes déterminés à renforcer nos législations nationales et à resserrer la coopération internationale en vue de prévenir, réprimer, combattre et punir tout acte terroriste, où qu'il soit commis et quels qu'en soient les auteurs, à refuser d'aider ou d'abriter les individus qui commettent ou appuient des activités terroristes ou y participent. Nous appuyons les travaux réalisés par le Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme pour lutter contre ce fléau, qui constitue une menace grave sur la paix, la stabilité démocratique et l'épanouissement des peuples.

14. Nous réaffirmons notre engagement permanent pour lutter énergiquement contre le problème mondial des drogues et des infractions qui y sont liées, en adoptant une approche d'ensemble équilibrée, qui repose sur une coopération internationale fondée sur les principes de souveraineté des États et de responsabilité commune et partagée. De même, nous réaffirmons notre engagement de poursuivre notre coopération en vue de lutter contre les diverses manifestations de la criminalité transnationale organisée.

15. Nous soulignons les retombées sociales bénéfiques des projets de cultures de substitution dans les collectivités rurales. Nous reconnaissons qu'il importe de mettre en oeuvre des programmes efficaces et solidaires de substitution des cultures illicites afin de favoriser l'intégration sociale des groupes ruraux les plus défavorisés, des travailleurs ruraux et des travailleurs autochtones, et nous exhortons la communauté internationale à intensifier l'appui qu'elle apporte à ces programmes et à favoriser l'accès aux marchés internationaux des produits d'exportation qui en proviennent.

16. L'état de l'économie mondiale, la diminution des fonds consacrés au développement et le déclin de la coopération multilatérale ont des répercussions importantes sur nos sociétés. Cette situation est encore aggravée par la volatilité des mouvements de capitaux, la chute des prix des produits d'exportation de base et le maintien d'obstacles au commerce et de mesures non douanières qui entravent les exportations, cas notamment de certaines pratiques qui, comme les subventions, déforment les échanges commerciaux. S'agissant de ce dernier aspect, nous nous déclarons cependant satisfaits de la manière constructive dont il est traité dans les négociations entre l'Amérique latine et l'Union européenne. Les problèmes susmentionnés ont une incidence extrêmement préjudiciable sur les balances des paiements, déjà fortement touchées par les variations importantes des prix des produits d'exportation de base.

17. Nous rappelons qu'il importe que les produits d'exportation des pays en développement aient accès à tous les marchés. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre des engagements pris à la Conférence de Monterrey par les pays donateurs aura pour effet que l'aide publique au développement accélérera la croissance observée depuis deux ans et contribuera ainsi à assurer un transfert adéquat des ressources financières vers les régions du monde les moins favorisées, y compris les pays à revenu intermédiaire connaissant des niveaux de pauvreté élevés, et vers des programmes et projets de lutte contre la pauvreté.

18. Nous réitérons qu'il faut régler, de manière efficace, juste et durable, le problème de la dette extérieure des pays de la région, tout en s'assurant que les programmes d'ajustement économique respectent les principes d'équité et de justice sociale et contribuent à lutter contre la pauvreté, la faim et le chômage. Afin d'alléger le fardeau de la dette par le biais des négociations et initiatives multilatérales, nous exhortons le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement à renforcer les mécanismes de prévention et de règlement des crises financières que traversent certaines économies latino-américaines, en évaluant, dans chaque cas et avec les pays concernés, les mesures visant à alléger la charge insupportable de la dette, en respectant les principes de responsabilité mutuelle, d'équité et de lutte contre l'exclusion et, en particulier, en favorisant le renforcement de la gouvernance démocratique.

19. Les revendications sociales insatisfaites de nos peuples représentent une menace pour la gouvernance démocratique. À cet égard, nous recommandons de continuer à rechercher des mécanismes financiers novateurs en vue de consolider la gouvernance et de lutter contre la pauvreté.

20. Nous accueillons avec intérêt l'initiative relative à la création d'un fonds humanitaire international comme mécanisme de financement donnant accès à des ressources financières affectées à l'atténuation des effets de la pauvreté dans les pays en développement.

21. Nous notons que les progrès d'ordre institutionnel, qui ont entraîné une augmentation de la participation des citoyens à la prise de décisions, une amélioration de l'accès des populations à la justice et un renforcement de la lutte contre la corruption, ont des retombées bénéfiques sur la lutte contre la pauvreté dans nos pays. Toutefois, nous reconnaissons que les réformes économiques structurelles réalisées au prix de sacrifices immenses pour nos populations et nos gouvernements n'ont souvent pas contribué, comme on l'escomptait, à faire reculer les inégalités et l'exclusion sociale, et ont même, dans certains cas, entraîné un retour ou une aggravation de ces phénomènes.

22. Nous sommes conscients du fait que l'exclusion sociale est un problème d'ordre structurel dont les causes historiques, économiques et culturelles sont profondes et qui ne pourra être réglé que par une transformation en profondeur de nos sociétés, où les richesses sont inégalement réparties. Nous estimons que les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre d'urgence des politiques visant à lutter contre la pauvreté et à favoriser la participation de tous les groupes exclus de la population à l'élaboration des politiques sociales, à la prise de décisions et au contrôle et à la supervision des ressources destinées à financer ces politiques, de manière que ces personnes soient les acteurs de leur propre développement. C'est ainsi que nous pourrions faciliter leur accès à la terre, à l'emploi, à une meilleure qualité de vie, à l'éducation, à la santé, au logement et aux autres services de base.

23. Nous sommes convaincus que les programmes d'assistance ne suffisent pas pour éliminer la pauvreté. Ils constituent certes un palliatif indispensable dans l'attente de trouver une solution efficace au problème, mais il faut éviter de diviser la société entre travailleurs et assistés. Nous nous proposons donc de prendre toutes les mesures voulues pour réduire les niveaux élevés de chômage qui accablent nos sociétés et pour créer des conditions propices à la prospérité des entreprises et aux investissements productifs grâce à des programmes de formation et de création d'emplois permettant de réintégrer les chômeurs dans la vie active. De même, nous réaffirmons notre conviction qu'un emploi décent, comme le définit l'Organisation internationale du Travail, est le meilleur moyen d'améliorer les conditions de vie de nos populations et de leur faire bénéficier des retombées des progrès matériels et humains.

24. Nous confirmons notre engagement de poursuivre la mise en oeuvre de politiques solidaires de développement durable qui permettent d'atteindre, de manière planifiée et équitable, les objectifs visant l'élimination de la pauvreté extrême, l'offre de services de base pour l'ensemble de la population, l'amélioration de la qualité de vie, la protection de l'environnement et l'exploitation durable des ressources naturelles et la modification des modes non viables de production et de consommation. Nous exhortons donc les pays développés, les organismes de coopération et les institutions financières multilatérales à intensifier l'aide qu'ils apportent aux programmes et projets de développement qui sont conformes à ces politiques.

25. Nous sommes conscients, par ailleurs, du fait que la crise économique qui touche la majorité des pays ibéro-américains et la répartition inéquitable des ressources et des revenus sont à l'origine d'une dégradation et d'une fragilisation considérables de la sécurité alimentaire de groupes importants de nos populations, en particulier dans les zones rurales, ce qui a une forte incidence sur le développement humain et sur le développement durable de la région. Nous estimons donc nécessaire de mettre au point des instruments visant à favoriser, entre autres, l'octroi de crédits et à renforcer les programmes de formation et d'assistance technique afin de permettre aux principaux intéressés de formuler des stratégies intégrées et participatives de production agricole en vue de leur autosuffisance et de garantir ainsi un développement rural global.

26. Nous réitérons que l'agriculture et une relation harmonieuse entre les zones urbaines et rurales sont essentielles au développement d'ensemble de nos pays. Nous nous engageons à multiplier les possibilités d'améliorer les conditions de vie et les capacités humaines, sociales et institutionnelles dans les zones rurales, à promouvoir les investissements et à créer des institutions propices au développement durable de l'agriculture, à l'industrie agroalimentaire et à sa contribution au développement social, à la prospérité des zones rurales et à la sécurité alimentaire.

27. De même, nous nous proposons de continuer d'adopter des mesures d'urgence pour venir en aide aux familles et aux individus vivant en dessous du seuil de pauvreté et à garantir leur sécurité alimentaire. À cet égard, nous notons avec intérêt la création d'un fonds mondial contre la faim, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud et a déjà reçu des dons d'entreprises privées et de pays et pourrait bénéficier d'une dimension Nord-Sud jouissant de l'appui politique et de contributions financières des pays développés.

28. Nous reconnaissons que les petites entreprises jouent un rôle fondamental dans le développement de nos pays car elles créent des richesses et des emplois, facilitent la décentralisation économique et permettent d'intégrer de larges secteurs de la population dans les économies nationales. Nous reconnaissons également que les coopératives et associations communautaires contribuent à une économie solidaire à vocation sociale car elles favorisent la création d'emplois productifs, l'intégration sociale, ainsi que la pleine participation au processus national de production de tous les groupes de population, en particulier des femmes, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés. C'est pourquoi nous nous engageons à promouvoir l'octroi de microcrédits qui favorisent le développement des petites entreprises, en tenant compte du principe d'égalité entre les sexes.

29. Nous nous engageons à poursuivre la formulation et l'exécution de politiques régionales en faveur du développement d'une infrastructure d'intégration régionale physique, compte tenu du rôle important qu'elle joue dans la diminution des indices de pauvreté et d'exclusion sociale et dans l'amélioration de la participation et de la capacité d'organisation des populations autochtones. Nous estimons que cette politique régionale doit accorder la priorité aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement de la région sans littoral et aux zones intérieures des pays de transit. Nous sommes conscients de l'importance stratégique régionale que représentent les transports aériens pour nos pays et nous prenons note de la mise en place du Comité régional de la concurrence dans les transports aériens.

30. Nous sommes conscients qu'il faut mettre en place un programme régional de logements sociaux et d'établissements humains axé sur les couches sociales les plus pauvres, l'objectif étant de faciliter de façon tangible les initiatives engagées par les gouvernements dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre la pauvreté, de favoriser la croissance économique des pays au moyen des activités intersectorielles engendrées par le secteur du bâtiment, de créer des sources de revenus et des emplois pour les familles pauvres, d'encourager la bonne gouvernance dans les pays et d'aider à remédier aux conditions environnementales déplorable qui règnent dans les établissements humains en vue de promouvoir le développement durable des logements au niveau régional.

31. Nous sommes également conscients de l'importance de l'éducation en tant que facteur d'insertion sociale pour l'extirpation de la pauvreté, le développement durable et la construction de sociétés prospères et démocratiques. Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre les objectifs pédagogiques énoncés en 1995 dans la Déclaration de Bariloche et de lancer un mouvement en faveur de l'éducation. De même, nous décidons de faire du 2 octobre la journée ibéro-américaine de l'éducation dans nos pays.

32. Nous appelons l'attention sur la possibilité de mener ensemble des études techniques, des consultations et des négociations dans les organisations internationales aux fins d'examiner la faisabilité et la mise en oeuvre de stratégies, d'initiatives et d'instruments visant à réorienter la dette extérieure vers des investissements dans l'éducation, la science et la technique, selon les intérêts des États, l'objectif étant de réduire et d'alléger l'endettement de nos pays tout en augmentant les investissements effectivement consacrés à ces secteurs d'une importance cruciale pour le développement.

33. Nous affirmons que la culture contribue au développement humain durable en tant que facteur de cohésion sociale fondé sur une vue d'ensemble de l'être humain

qui tient compte de la pluralité de ses besoins et aspirations. Nous savons que la richesse de notre diversité culturelle est une valeur fondamentale de la Communauté ibéro-américaine et nous soulignons l'intérêt qu'il y a à encourager en toute liberté des politiques gouvernementales intégrées et transversales de nature à faciliter la production de biens et de services culturels, source de valeur ajoutée. Il y aura lieu de prendre cet aspect en considération dans les négociations commerciales internationales actuelles et futures.

34. La défense des droits et de l'identité des populations autochtones d'Amérique et des descendants d'Africains et d'autres groupes, qui sont des composantes fondamentales de nos sociétés, doit être une priorité permanente pour nos gouvernements parce qu'ils contribuent de façon déterminante au développement et à l'identité de toute la communauté ibéro-américaine. La pleine insertion de ces groupes dans la vie nationale, fondée sur le respect de leur culture et de leurs droits civiques, constitue un objectif commun qui ne pourra être atteint qu'avec l'épanouissement du multiculturalisme.

35. Convaincus que la culture peut faciliter la recherche de l'équité sociale, nous proclamons 2005 Année ibéro-américaine de la lecture et nous proposons d'unir les efforts des secteurs public et privé afin de mener à bien le Plan ibéro-américain en faveur de la lecture adopté par la septième Conférence ibéro-américaine de la culture.

36. La santé constitue un droit fondamental qu'exige le développement durable. Préserver les soins de santé primaire, viser à la santé pour tous et avec tous, donner corps aux objectifs de développement du Millénaire et renforcer les capacités locales de gestion des services de santé doivent devenir des axes stratégiques prioritaires si l'on veut améliorer la protection sociale et donner à tous accès à la santé. Il importe donc d'augmenter les investissements publics dans la santé, de tirer parti des initiatives de coopération entre les pays dans le cadre des initiatives régionales et sous-régionales d'intégration et de mobiliser l'appui de la communauté internationale.

37. Nous déclarons qu'il faut que tous nos pays ouvrent l'accès équitable, universel et permanent aux systèmes de santé et de protection sociale et fassent porter leurs efforts sur les groupes marginalisés aux fins de réduire les taux de mortalité infantile et maternelle, de prévenir la propagation des maladies contagieuses comme le sida et de veiller à ce que l'ensemble de la population puisse bénéficier de soins de santé primaire intégrés et se procurer les médicaments essentiels, tout en respectant et en défendant les coutumes et les valeurs propres à chaque culture.

38. Par ailleurs, nous réaffirmons notre rejet de toute forme de discrimination fondée sur la race, l'appartenance à un groupe social, les convictions religieuses, le sexe, l'orientation sexuelle, l'infirmité ou toute autre forme de discrimination. Nous estimons qu'il convient de faire connaître le rôle fondamental des instruments internationaux et régionaux de promotion et de défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que d'encourager la coopération de tous les pays dans ce domaine.

39. Afin de mieux sensibiliser l'opinion publique aux questions relatives aux handicapés et de mobiliser un appui en faveur de leur dignité, de leurs droits, de leur bien-être, de leur participation effective et de l'égalité des chances qui leur sont

offertes et afin de renforcer les institutions et politiques qui servent leurs besoins, nous proclamons 2004 Année ibéro-américaine des handicapés.

40. Nous mesurons le rôle économique et culturel que jouent les migrants dans les sociétés d'accueil et dans leurs sociétés d'origine. Nous affirmons notre volonté de renforcer la coordination et la coopération en ce qui concerne les migrations et soulignons l'importance que revêt la coopération entre les pays d'origine, de transit et d'accueil en vue de bien protéger les droits fondamentaux des travailleurs migrants et de leur famille et de lutter contre le trafic et la traite, dont sont particulièrement victimes les enfants et les femmes. À cet égard, nous nouerons un dialogue entre les pays d'origine, de transit et d'accueil des migrants en vue de bien encadrer les flux migratoires et l'insertion sociale des migrants. Nous sommes également conscients qu'il faut favoriser des investissements productifs, créateurs d'emplois correctement rémunérés afin de trouver un contrepois aux flux migratoires actuels et de mettre fin au trafic d'êtres humains. De même, nous encouragerons la création de mécanismes de coopération de nature à simplifier et à accélérer les envois de fonds effectués par les migrants dans leur pays d'origine et à en réduire le coût.

41. En outre, nous réaffirmons notre volonté de lutter contre la traite d'êtres humains, dont sont particulièrement victimes les femmes et les enfants, en prenant des mesures de prévention et de protection des victimes, qui iront dans le sens des principes de non-discrimination et du respect des libertés et des droits fondamentaux reconnus à l'échelon international et qui garantiront un retour volontaire, dans la mesure du possible, compte dûment tenu de la sécurité et de la dignité de la personne, conformément au droit international, en particulier à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, et au principe de non-refoulement consacré par ces textes.

42. Nous sommes conscients du rôle crucial que jouent les femmes dans les mécanismes de transformation sociale et du fait qu'elles sont l'un des moteurs du développement économique de nos pays. Mais nous constatons aussi qu'elles sont encore victimes de diverses formes de discrimination, d'exclusion et de violence dans nos sociétés. Nous nous engageons à appliquer, appuyer et faciliter dans nos politiques nationales des plans de promotion féminine et d'égalité des chances et des plans de prévention de la violence à l'égard des femmes, en vue de renforcer les capacités de celles-ci et de favoriser leur participation égale à toutes les activités de la vie publique et privée et à la prise de décisions dans tous les domaines et à tous les niveaux.

43. La population des pays d'Amérique latine se compose en majorité de jeunes dont beaucoup sont nés dans des milieux pauvres et marginalisés, ce qui limite leur potentiel et compromet l'avenir de nos sociétés. Nous reconnaissons la dette que nos États ont envers les jeunes et nous nous engageons à continuer à rechercher des solutions qui assurent leur pleine insertion dans la société et dans le monde du travail et leur participation à la prise de décisions dans tous les domaines qui les concernent. Nous réaffirmons donc notre ferme appui aux activités entreprises par l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine afin d'atteindre ces objectifs. Nous nous engageons à continuer à mettre au point des politiques gouvernementales durables afin d'atteindre les objectifs et les buts fixés par les pays ibéro-américains, notamment ceux qui ont trait aux enfants autochtones et aux descendants d'Africains, en respectant des critères d'équité et d'insertion sociale, en mettant en

place un mécanisme horizontal d'aide technique à l'échelle de la région et en nous attachant à ce que la communauté internationale augmente son appui afin de donner corps à l'engagement qui consiste pour les pays industrialisés à consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement.

44. Nous estimons que la révolution informatique et technique ouvre de grandes possibilités de participation sociale, économique et politique. Les technologies de l'information sont des outils précieux pour stimuler le développement économique et social de nos pays. Mais il importe que la société de l'information n'engendre pas de nouvelles formes d'exclusion. Comblar le fossé numérique, mettre en place l'infrastructure de la desserte informatique et proposer un accès universel doivent être des objectifs fondamentaux des politiques visant à construire la société de l'information. Nous estimons que l'Internet doit être administré selon des modalités ouvertes, transparentes, participatives et démocratiques auxquelles s'associent les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises privées et la société civile. Nous sommes d'avis qu'il ne suffit pas de tirer le maximum des innovations technologiques mais qu'il faut aussi éviter de nouvelles formes d'exclusion et de discrimination technologiques en mettant au point des projets de coopération aux technologies de l'information. Nous nous proposons d'oeuvrer en faveur de ces objectifs et de la diversité culturelle et linguistique lors du prochain Sommet mondial sur la société de l'information.

45. Par ailleurs, nous savons que la protection des données personnelles est un droit fondamental et nous appelons l'attention sur les initiatives ibéro-américaines de réglementation visant à protéger la vie privée des citoyens et énoncées dans la Déclaration d'Antigua par laquelle a été créé le réseau ibéro-américain de protection des données, ouvert à tous les pays de notre communauté.

Coopération ibéro-américaine

1. Nous réaffirmons que la coopération, ainsi que le prévoit l'Accord de Bariloche, doit être l'un des pivots de la construction progressive de la communauté ibéro-américaine en tant qu'espace de convergence et de participation politique, économique, sociale et culturelle de toutes les composantes de nos sociétés.

2. Nous appelons l'attention sur les progrès obtenus dans la ratification du Protocole de La Havane par lequel a été créé le Secrétariat de coopération ibéro-américaine.

3. Nous accueillons avec intérêt le rôle important que les différents programmes de coopération ibéro-américaine, dont la liste figure en annexe, jouent en ce qui concerne le développement de nos pays et la consolidation de la communauté ibéro-américaine et nous nous engageons à en faire connaître les réalisations et résultats.

4. Nous souscrivons au mandat confié au Secrétariat de coopération ibéro-américaine afin qu'il mobilise des fonds complémentaires auprès du secteur privé et des organisations internationales en vue de financer les programmes et projets de coopération ibéro-américaine.

5. Nous accueillons avec satisfaction les progrès accomplis par l'initiative CIBERAMERICA relative à la création d'une communauté ibéro-américaine virtuelle et décidons de la transformer en programme-cadre suivi par le Sommet et de confier au Secrétariat de coopération ibéro-américaine le soin de suivre et de

mettre au point les aspects juridiques et techniques y relatifs et d'ajouter au portail CIBERAMERICA, entre autres éléments, une base de données des pratiques de référence en coopération technique, choisies d'un commun accord.

6. Tenant compte du fait que la lecture est l'une des clefs de l'insertion sociale et un élément fondamental du développement social, culturel et économique de nos pays, nous sommes convenus de faire du Plan ibéro-américain en faveur de la lecture – ILIMITA – un programme-cadre suivi par le Sommet.

7. Nous appelons particulièrement l'attention sur les progrès réalisés cette année par le programme IBERMEDIA et nous confirmons notre volonté de le voir se poursuivre, notamment avec la mise au point d'un cadre juridique de nature à faciliter son essor.

8. Vu les dispositions de la Déclaration de Lima, nous accueillons avec satisfaction l'attribution au Sommet ibéro-américain du programme de formation des hauts dirigeants et fonctionnaires ibéro-américains aux techniques de gouvernance et de gestion locale proposé par l'Unión Iberoamericana de Municipalistas, et du programme Iberoamérica Emprende, en soulignant le lancement de cette nouvelle modalité de coopération ibéro-américaine.

9. Nous reconnaissons l'oeuvre accomplie par le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (Fonds autochtone) en application des recommandations figurant dans les Déclarations de Lima et de Bavaro et accueillons avec satisfaction la présentation du rapport relatif aux progrès du plan de restructuration du Fonds. Nous réaffirmons notre volonté de continuer à appuyer le Fonds autochtone au moyen de diverses modalités de financement et invitons la communauté internationale à faire de même.

Nous remercions le Gouvernement costa-ricien de son invitation et décidons que le quatorzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains se tiendra en 2004 dans la République du Costa Rica.

Nous acceptons avec plaisir l'offre du Président du Gouvernement espagnol, José María Aznar, par laquelle il propose que son pays accueille le quinzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains en 2005.

Nous exprimons notre gratitude au Président Carlos D. Mesa et au peuple bolivien pour leur hospitalité et les attentions qu'ils nous ont témoignées durant le treizième Sommet des chefs d'État et de gouvernement ibéro-américains, à Santa Cruz de la Sierra.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains souscrivent à la présente Déclaration établie le 15 novembre 2003 dans la ville de Santa Cruz de la Sierra, en deux exemplaires originaux faisant également foi, dans les langues espagnole et portugaise.

Juan Carlos I de Bourbon
Roi d'Espagne

Carlos Mesa Gisbert
Président de la République de Bolivie

Néstor Carlos Kirchner
Président de la République argentine

Luiz Inacio Lula Da Silva
Président de la République fédérative du Brésil

Ricardo Lagos Escobar
Président de la République du Chili

Alvaro Uribe Vélez
Président de la République de Colombie

Abel Pacheco de la Espriella
Président de la République du Costa Rica

Carlos Lage Dávila
Vice-Président du Conseil d'État de la République de Cuba

Lucio Gutiérrez Borbúa
Président de la République de l'Équateur

Francisco Flores Pérez
Président de la République d'El Salvador

José María Aznar López
Président du Gouvernement espagnol

Alfonso Portillo Cabrera
Président de la République du Guatemala

Ricardo Maduro Joest
Président de la République du Honduras

Vicente Fox Quesada
Président des États-Unis du Mexique

Enrique Bolaños Géyer
Président de la République du Nicaragua

Mireya Moscoso Rodríguez
Présidente de la République du Panama

Nicanor Duarte Frutos
Président de la République du Paraguay

Alejandro Toledo Manrique
Président de la République du Pérou

Jorge Fernando Branco de Sampaio
Président de la République portugaise

Manuel Durao Barroso
Premier Ministre de la République portugaise

Rafael Hipólito Mejía Domínguez
Président de la République dominicaine

Jorge Batlle Ibáñez
Président de la République orientale de l'Uruguay

Hugo Rafael Chávez Frías
Président de la République bolivarienne du Venezuela